



La nuit : pour que la fête continue

Les temps sont durs pour les discothèques. Le nombre de fermetures d'établissements en témoigne. Désaffection de la clientèle, inflation des réglementations, crise économique, contexte anxiogène... nombre d'indicateurs sont en berne. Pour autant, certains lieux tirent leur épingle du jeu avec un concept affiné, une programmation tendance de musique électronique, mais aussi une gestion financière et administrative rigoureuse. État des lieux.

« *e n'arrête pas par manque de courage. Après réflexion, je me dis que le monde de la nuit n'est plus un métier d'avenir* ». Dans la commune d'Aron, en Mayenne, Le Bentley's a définitivement fermé ses portes il y a quelques semaines. Serjo Bram's, propriétaire de l'établissement a pourtant multiplié par quatre le chiffre d'affaires en deux ans, mais cela reste insuffisant. Encore une discothèque qui disparaît. Au mieux, on la retrouvera en vente, bradée sur le site Leboncoin.fr. À quelque 700 kilomètres de là, à Lyon, on célèbre le dixième anniversaire de la Charte de vie nocturne. Ici, dit-on, la nuit se porte bien : la préfecture du Rhône a même été élue ville nocturne française par les professionnels du secteur l'an passé. À partir de ces deux constats opposés, qu'en est-il exactement de la nuit dans notre pays ? Est-elle réellement en souffrance et si oui, où et pourquoi ?

Fermetures en série

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, il y a bien un malaise qui touche l'activité des discothèques. On en comptait plus de 4 000 au milieu des années 70. C'était l'époque de *Saturday night fever* quand John Travolta, alias Tony Manero, enflammait le dance floor du 2001 Odyssey en dansant sur les tubes des Bee Gees. Et la France entière en faisait autant, portée par la folie disco. Quarante ans plus tard, le constat est amer. Dans un article de mai 2016, *Le Monde* parle de 600 clubs qui auraient mis la clé sous la porte rien qu'en 2015. L'année précédente, la Sacem faisait état de 2 200 établissements rescapés en exploitation, pour certains plongés dans un contexte financier plus que difficile. Juliette Delfaud, chef du service Études et Prospective évoque une hémorragie principalement entre 2007 et 2010 avec la fermeture de 800 boîtes.

Son collègue Stéphane Rousseau, directeur du réseau chargé des études, parle lui d'une concentration de l'activité : les clubs en sortie d'agglomération en capacité d'accueil de plus de 1 000 personnes, divisés en salles multiples avec autant d'ambiances tirent leur épingle du jeu, tandis que les petits lieux de centre-ville disparaissent. À l'image des hypermarchés péri-urbains qui ont vu la désertion des petits commerces de proximité, la nuit connaît ici une mutation qui répond au comportement du consommateur, sans contrainte ni pression. Une sortie raréfiée pour une offre plus grande, un stationnement facilité, mais aussi des prix réduits. Quand les grands clubs peuvent pratiquer une politique tarifaire à la baisse grâce à une économie d'échelle, cette option est exclue pour les petits établissements.

Le mille-feuilles réglementaire

Pouvoir d'achat en baisse, charges en hausse, le contexte n'est guère propice aux affaires. Toutefois, la crise économique n'est pas le seul facteur qui touche les discothèques. Elles sont également fragilisées par les réglementations aux coûts souvent dévastateurs et aux conséquences à la limite de la castration pour la clientèle.

Au chapitre de la lutte contre le tabac, les fumeurs ont déserté les lieux, y



Faire (re)venir les gens en discothèque, malgré la crise, les événements et une réglementation de plus en plus restrictive tel est le défi des gérants d'établissements de nuit.

compris des fumeurs très coûteux, mais les non-fumeurs ne sont pas venus ou revenus pour autant.

Au chapitre de la lutte contre l'hyperalcoolisation ou les stupéfiants, ce sont bien souvent les exploitants qui, au cœur de la nuit, sont tenus responsables des incivilités d'une population plutôt cliente des épiceries de nuit que de leurs établissements ou encore, dans le pire des cas, des accidents de rue ou de route qui touchent parfois mortellement des personnes. À Lille, il y a quelques années pour une série de noyades dans la rivière La Deûle, ou à Poitiers ce printemps, pour la chute d'un jeune homme d'une falaise haute de 20 mètres, c'est l'établissement et son exploitant qui ont été inquiétés et non le groupe d'amis, qui dans un cas comme dans l'autre, accompagnait la victime majeure, et donc responsable. Pourtant, 10 % maximum des ventes d'alcool sont réalisées dans les établissements à licence de débits de boissons. Bien des gens privilégient une consommation à domicile, dans les soirées entre amis ou en extérieur aux abords de la fête.

En matière de lutte contre le bruit, entre mesures sanitaires et tranquillité publique, comptez quelques milliers d'euros pour l'insonorisation, une étude d'impact acoustique et la pose d'un limiteur. Vient ensuite l'embauche d'agents de sécurité diplômés à l'extérieur, pour gérer la clientèle rejetée sur le trottoir suite à l'interdiction de fumer de février 2007. Au titre de la sécurité et de l'accessibilité, les exigences réglementaires supposent un coût conséquent, une perte de surface d'exploitation ou encore une limitation de capacité d'accueil.

Le chapitre final, voire fatal, de la réglementation, s'intitule « *fermeture administrative* » : c'est l'épée de Damoclès qui menace chaque jour l'exploitant. Instabilité, montée en flèche des primes d'assurances, quasi impossibilité de tout financement par le système bancaire, l'acte de police et non de justice que constitue la fermeture administrative fragilise ou condamne un lieu. Il se retrouve fermé du jour au lendemain pour au moins 15 jours selon le droit commun, parfois même sans procédure contradictoire pour des faits graves,

Takeaway®

PROLONGEZ LE PLAISIR

AU SERVICE DES PROFESSIONNELS
DE LA RESTAURATION

ÉTANCHE
TENDANCES DESIGN
NOUVELLE TRANSPORTABLE
MICRO ONDABLE
RECYCLABLE four
ÉPURÉE traditionnel
PRATIQUE

LaBox^{XL}
Takeaway

LaBox
Takeaway



VENEZ DÉCOUVRIR NOS OFFRES PERSONNALISÉES

WWW.

BOUTIQUE EN LIGNE DISPONIBLE

www.takeaway-group.com

contact@takeaway-group.com

04 78 82 93 45





© Maxim Blinkev - Shutterstock
Héberger des soirées électro, tout comme faire la promotion des DJs de la région, peut être une alternative intéressante pour fidéliser le public.

période durant laquelle l'ensemble des charges sociales, locatives ou autres continuent de grever une économie déjà entravée.

Incivilités, nuisances, binge drinking, drogues... Les pouvoirs publics demandent aux patrons des lieux de nuit de régler sans moyen ni légitimité

mité des problèmes qu'eux-mêmes ne parviennent pas à circonscrire sur l'espace public. Ils sanctionnent des lieux identifiés avec un dispositif d'encadrement de la clientèle tandis qu'au dehors, aux abords des établissements, on assiste à tous les débordements qui restent souvent impunis. À Toulouse, on compte 14 fermetures et 37 avertissements en 2015 et déjà 22 fermetures pour le seul premier semestre de 2016. « *Le vivre ensemble est le maître mot d'une ville pacifiée. Il est inadmissible que des riverains ne dorment que cinq heures par nuit quatre jour par semaine* » justifie le maire adjoint chargé du Commerce Jean-Jacques Bolzan à *La Dépêche*. Et son homologue adjoint à la sécurité Olivier Arzac, de renchérir : « *Des procédures simplifiées vont rendre plus facilement responsables les chefs d'établissements et la police pourra verbaliser plus vite* ».

Un contexte peu propice

À propos du « *vivre ensemble* », aucune étude n'a encore mesuré précisément les effets des attentats de Paris de novembre 2015, ni celui du Club Pulse

... un peu de légèreté



Discothèques : quelles solutions ?

d'Orlando en juin 2016. Il n'est toutefois pas besoin d'attendre des chiffres officiels pour constater déjà, les conséquences en termes de fréquentation ! Des menaces d'attaque contre des clubs libertins en région Rhône-Alpes, des détecteurs de métaux à l'entrée des boîtes... rien de très engageant. Les terroristes qui répandent la peur, des hooligans qui déchainent la violence, des grévistes qui perturbent le quotidien, une météo catastrophique qui déclenche des inondations... Autant de phénomènes malheureusement trop fréquents qui minent le moral et n'engagent pas vraiment à emprunter le chemin des lieux de fête et de plaisir.

Remise en cause

En responsabilité, les professionnels du secteur ne peuvent toutefois pas se contenter d'évoquer la crise, la réglementation, la hausse des coûts ou encore le contexte anxigène pour seule explication. Face à une clientèle volatile, toujours en recherche de nouveautés, captée par Internet pour la découverte et l'écoute de la musique avec les plates-formes de streaming mais aussi pour les rencontres avec les sites et applications dédiés, il est évident que la discothèque d'avant, façon « bal à papa », n'attire plus les foules, surtout les plus jeunes. La nuit a connu de nombreuses mutations et l'apparition de la musique électronique n'est pas la moindre d'entre elles. Ceux qui se sont endormis sur leurs lauriers ont payé très cher leur manque de réactivité. L'animateur de soirée qui derrière les platines enchaînait les tubes du Top 50 en hystérisant la clientèle a aujourd'hui face à lui des Djs, souvent bien silencieux, mais à la réputation nationale, voire internationale. Artistes, parfois producteurs, ils s'installent en résidence à telle enseigne et font l'objet de booking, parfois supervisés par des agents, qui vendent leur prestation à prix d'or. Dans un club, le Dj star assure le show, une prestation de musique vivante, taxée au taux réduit de 5 % sur la recette issue de la billetterie et sans être une garantie absolue, sa présence au line up contribue fortement au succès de la soirée. Plutôt qu'une énième virée au club d'à côté, d'aucuns façon city breakers privilégieront une destination en Europe : un billet d'avion aller-retour en 48 heures

pour une soirée ailleurs, dans un lieu nouveau pour un set de son Dj préféré. Pour autant, tous les clubs, à commencer par les plus modestes, ne peuvent s'offrir et encore moins rentabiliser la venue d'une star des platines. Qui plus est, la musique électronique n'est certainement pas l'attente de toute la clientèle. On ne peut faire un procès en ringardise aux clubs qui diffusent encore *Alexandrie Alexandra* qui, près de quarante ans après sa sortie, séduit encore les aînés nostalgiques, mais aussi les plus jeunes désireux de faire la fête. Les soirées mousses, les shows de Chippendales, l'élection de Miss tee-shirt mouillé ou les plateaux de guests issus des émissions de télé réalité ont aussi leur public. Celui-ci n'est pas pour autant moins exigeant et sans réclamer un club à la hauteur de la réputation du Studio 54 de New York dans les années 80, il attend légitimement accueil convivial, un son de qualité, une déco renouvelée, une animation originale, une tarification abordable... Bref, une bonne ambiance.

Une solution hybride consiste à héberger dans des clubs en souffrance des soirées en vogue. À Lorient, en avril 2016, la soirée électro Submarine a déchainé les passions. Ses or-

ganisateurs captent tout le public des clubbers dans des salles improvisées, s'exemptant des obligations des discothèques, déclenchant les foudres de leurs exploitants. Après interdiction par la Mairie sur intervention de l'UMIH, les soirées ont repris dans un cadre légal en juillet, accueillies dans les clubs auxquels elle faisait hier concurrence.

Si le régime de droit octroie depuis 2009 une fermeture jusqu'à 7 heures du matin au niveau national, les discothèques n'ouvrent plus, pour beaucoup, que quelques soirs par semaine pour répondre à la loi de la demande, quand d'autres offres sont privilégiées par le public : soirées à domicile, chez les amis, concerts ou festivals de musiques vivantes. À d'autres heures que la nuit, d'autres jours que le week-end, la clientèle a opté pour des afterwork, en se retrouvant autour d'un verre dans des bars à ambiance musicale. Enfin, les clubs doivent faire face à des soirées illégales, échappant à toute législation sociale, fiscale, sanitaire que les pouvoirs publics doivent encadrer, avec l'aide et dans l'intérêt du secteur.

Des pouvoirs publics timides

Longtemps déconsidérée, la nuit a été mise de côté pendant des années



Tout le monde n'a pas les moyens de faire venir David Guetta mais les vedettes de télé-réalité ont des tarifs abordables et amènent du monde.

par les pouvoirs publics dans le déni de son importance sociale, économique et sociétale. Sans doute parce que l'enjeu est aussi politique : pour un élu, envisager la dynamique nocturne n'est pas sans risque quand la principale problématique consiste à calmer les riverains qui sont aussi les électeurs. Des initiatives ont été prises, tantôt dans le sens des exploitants comme à Angers où le K9, restaurant bar et club, a ouvert ses portes dans une ancienne église gothique, tantôt dans le sens des riverains comme à Bordeaux où les établissements du centre-ville ont été délocalisés à l'écart des habitations. Pourtant, à force de professionnalisation et de formation, les autorités ont bien dû se résoudre à s'y intéresser. À Paris, il aura fallu attendre 2009 (voir encadré ci-contre).

Les CVN ont essaimés

D'autres villes se sont montrées plus audacieuses, à commencer par Lille, première municipalité à rédiger une Charte de vie nocturne (CVN) au début des années 2000 et à établir des commissions. Préfecture, mairie, police nationale et municipale (gendarmerie dans les zones rurales), rive-

Paris s'intéresse – un peu tard – à la nuit

À Paris, en 2009, la pétition « Paris, quand la nuit meurt en silence » dénonce une ville muséifiée à l'attractivité nocturne proche du néant. Un paradoxe pour la capitale mondiale du tourisme. À la faveur d'une acrobatie, la ville de Bertrand Delanoë reprend à son compte cet appel au secours des professionnels et instaure les États Généraux de la Nuit, en conviant riverains, professionnels et leurs représentants respectifs et surtout, la préfecture de police qui selon le statut particulier de la capitale, détient l'autorité. La maire de Paris ne cache d'ailleurs pas sa volonté de récupérer quelques-unes de ses compétences actuelle. Quatre ans de débats sur des thèmes aussi variés que la tranquillité publique, les nouveaux espaces, la prévention des conduites à risque, les mobilités nocturnes, les discriminations ou encore la promotion de la vie nocturne. Quatre ans de psychothérapie de groupe qui auront eu le mérite de poser sur table tous les enjeux de la question nocturne. Après avoir constitué le Conseil de la nuit en 2014, Anne Hidalgo annonce, à l'été 2016, un budget de 12 millions d'euros sur un an pour le secteur. Objectif : prévention, médiation, régulation et promotion de la nuit parisienne.

rains et associations de riverains, exploitants et organisations professionnelles réunis régulièrement autour d'une même table pour réguler la nuit, organiser sa promotion, canaliser ses excès... tel est le principe d'une CVN qui depuis, a essaimé un peu partout en France au niveau local ou départemental : Amiens Besançon, Caen, Lyon, Périgueux, Alpes de Haute-Provence, Eure-et-Loir, Pas-de-Calais... Le destin de ces CVN diffère selon les cas.

À Lille, la pionnière, rien ne va plus. Les discussions autour de la table sont devenues stériles, et quand en 2014 Martine Aubry a pris sans concertation un arrêté restreignant les horaires d'ouverture des bars de nuit, arrêté attaqué par l'UMIH et le SNEG & Co, actuellement en attente de jugement devant la cour d'appel de Douai. À Lyon en revanche, forte de 150 signataires et d'un cadre d'échange et de collaboration satisfaisant, la charte initiée en 2006 se porte au mieux : « *La défiance a aujourd'hui laissé place à la confiance* », assure Pierre Chambon, vice-président des Établissements de nuit à l'UMIH. Si les chartes ont vécu, ne constituant plus qu'un rappel à la loi supplémentaire, sans doute est-il temps de passer à autre chose. Laurent Lutse, président l'UMIH Cafés-Brasseries-Établissement de Nuit plaide pour la mise en place de commissions extra départementales sur le modèle des commissions paritaires mixtes pour une étude concrète des sujets nocturnes entre toutes les parties constituantes, les mêmes que celle d'une charte. Bien des villes ou des départements en auraient le profit. Les Hautes-Alpes où il ne reste que cinq discothèques dont une seule en préfecture de Gap, ont entamé des discussions avec les services de l'État en juillet dernier. En Mayenne, il ne reste plus que neuf discothèque contre 18 l'an passé. À Tours, toute communication est rompue avec la préfecture depuis février 2016 alors que les enseignes disparaissent les unes après les autres...



Participez à l'élaboration ou à la continuité de la charte de la vie nocturne de votre ville, c'est aussi promouvoir la bonne organisation de vos événements.

L'hémorragie va s'arrêter

Au niveau national, l'espoir était né du quai d'Orsay quand en octobre 2015, Laurent Fabius avait validé un rapport baptisé 22 mesures pour faire de la vie nocturne un facteur d'attractivité touristique. On y parlait de croisières électro sur la Seine, de l'installation fluviale du IBoat à Bordeaux ou du Razzle à Lyon, d'une zone festive entre Petit et Grand Palais à Paris, loin des logements riverains ou encore de limiter les fermetures administratives pour rétablir la confiance des investisseurs... Le rapport est toujours au quai d'Orsay.

Dans le même temps, au ministère de l'Intérieur, durant l'Euro 2016, les préfets des villes où se déroulaient des matchs jugés à risque arrêtaient des horaires de fermetures précoces voire d'interdiction d'ouverture aux débits de boissons nocturnes...

Certes, les pouvoirs publics doivent soutenir la dynamique nocturne, mais l'avenir du secteur est entre les mains de ceux qui la font. L'exploitant d'hier doit devenir le patron de demain, formé, professionnalisé, qui le jour prépare la nuit qui vient. Si la musique électronique se taille aujourd'hui la

Quand les clubs sécurisent les soirées...

La sécurité des soirées étudiantes organisées par les associations doit se faire en coopération avec les gérants d'établissements. À Lyon, David Dupuis, le patron d'ASSISTANCE EVENTS, qui booke ces événements pour les lieux de nuit, nous explique le dispositif.

« Pour chaque événement, nous effectuons un diagnostic préalable en évaluant l'affluence prévisible, le dispositif de sécurité de l'établissement. Puis nous établissons une feuille de route qui se résume en 7 points :

- *Un chef de dispositif expérimenté coordonne l'ensemble du dispositif ;*
- *Un poste de secours disposant du matériel de première urgence et des moyens de communication afin de prodiguer les premiers secours ;*
- *Un stand de prévention alcool, drogues, IST/Sida, pour sensibiliser les étudiants aux risques liés à la consommation excessive d'alcool, de drogues et aux risques des maladies sexuellement transmissibles ;*
- *Des secouristes, diplômés PS2, habilités au sauvetage, au brancardage, à l'oxygène therapy, au relevage et au transport des victimes au poste de secours, sont recrutés ;*
- *Un registre sécurité où sont notifiées toutes les interventions ainsi que le nom des personnes secourues et de leurs accompagnants. En fin de soirée, un rapport est établi ;*
- *La promotion du programme capitaine de soirée ;*
- *Un système de navettes de deux sortes :*

Une navette de 55 à 63 places reliant un point central de la ville à la discothèque permet d'éviter que les étudiants prennent leur véhicule. Cette navette remédie partiellement au manque de bus entre 1 h du matin et 5 h du matin.

Une navette de 9 places avec chauffeur privé qui permet de raccompagner les personnes secourues jusqu'à chez elle, notamment lorsqu'elles sont en état d'ébriété avancée.

Bien entendu, ce dispositif n'exclut pas d'alerter les services de secours, 18 et 112, et faciliter leur intervention. Enfin, avant chaque événement le staff sécurité est briefé afin de rappeler les consignes pour gérer les fauteurs de troubles, la façon dont on peut refouler les personnes en état d'ébriété ou trop agitées et les principes d'évacuation en évitant la panique ».

Pour trouver une boîte de sécurité de confiance, un seul réflexe : contacter la préfecture qui dispose d'une liste des sociétés de sécurité ayant un agrément préfectoral, seule garantie d'un minimum de sérieux.

Thierry Lahon



Le patron de demain est celui qui se forme, qui se professionnalise, et surtout qui prépare ses soirées en connaissant parfaitement les besoins et les attentes de sa clientèle à l'instant T.

part du lion, demain verra sans doute l'émergence de nouvelles formules, avec d'autres ambiances, d'autres mise en scène ou pourquoi pas, une résurgence nostalgique des soirées à succès d'avant, remasterisées pour créer la nouveauté toujours tant attendue. Pour certains, les lieux qui ont disparu n'ont pas su s'adapter. D'autres ont payé le tribut d'une offre devenue plus importante que la demande. Constatant que le secteur s'est régulé de lui-même, Laurent Lutse commente : *« Tant de lieux ont fermé qu'à force, l'hémorragie va s'arrêter. Si elle se réinvente, la nuit a encore de beaux jours devant elle ».*

Rémi Calmon

Le rédacteur

Rémi Calmon est journaliste de formation. Il a chroniqué la vie nocturne pendant une vingtaine d'années à travers ses fêtes, ses professionnels, sa clientèle. Depuis 2002, il est le directeur exécutif du SNEG & Co, structure inter départementale rattachée à l'UMIH depuis fin 2015. Une seconde approche de la nuit « backstage », au plus près de ses réalités économiques, administratives et réglementaires.